

AGRESSION "BOUILLANTE" !

Le Syndicat Local FO Justice Maubeugeois félicite les agents pour la qualité de l'intervention menée cette nuit.

En effet, ce dimanche soir a été particulièrement mouvementé pour le personnel aux alentours de 21h00.

Un occupant, déjà condamné pour des faits de violences avec arme, a décidé d'en découdre avec le personnel. Barricadé dans sa cellule, il avait mis en place un véritable piège : **CORDAGES TENDUS, HUILE ET SAVON RÉPANDUS AU SOL, AINSI QU'UNE CASSEROLE D'HUILE BOUILLANTE PRÊTE À ÊTRE UTILISÉE.**

Durant toute la situation, l'individu a provoqué tapage, insultes et menaces à l'encontre des agents.

Après une analyse minutieuse de la situation, le personnel a pris le temps nécessaire pour préparer l'intervention et s'équiper afin d'agir dans les conditions de sécurité les plus optimales possibles.

Supervisée par le chef d'établissement et l'officier de permanence responsable de la sécurité, l'équipe est parvenue à extraire le détenu violent de sa cellule et à le placer en prévention au quartier disciplinaire.

Malgré toutes les précautions prises, un agent a reçu de l'huile encore chaude au visage et au bras. Si l'intervention avait été menée dans la précipitation, les brûlures auraient pu être bien plus graves.

Intervenir dans un espace restreint, piégé par des cordages et des produits glissants destinés à provoquer des chutes et à entraver l'action des personnels : voilà la réalité quotidienne à laquelle les agents sont confrontés.

L'UTILISATION D'UN PISTOLET À IMPULSION ÉLECTRIQUE AURAIT PERMIS UNE DISSUASION RAPIDE ET UNE INTERVENTION EN TOUTE SÉCURITÉ. UN AGENT N'AURAIT PAS ÉTÉ BRULÉ.

LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL N'A PAS DE PRIX...
ET MALHEUREUSEMENT, IL FAUT SANS CESSE LE RAPPELER.

LE SYNDICAT LOCAL FO JUSTICE MAUBEUGEOIS SOUHAITE UN PROMPT RETABLISSEMENT AU COLLEAGUE BLESSÉ ET SE TIENT À SA DISPOSITION POUR L'ACCOMPAGNER DANS TOUTES LES DEMARCHES QU'IL SOUHAITERAIT ENTREPRENDRE.

LE SYNDICAT LOCAL FO JUSTICE MAUBEUGEOIS TIENT ÉGALEMENT À REMERCIER ET À SOULIGNER LA PRÉSENCE DE LA HIERARCHIE LORS DE CET ÉVÉNEMENT.

ENFIN, LE SYNDICAT LOCAL FO JUSTICE MAUBEUGEOIS EXIGE QUE CET INDIVIDU QUITTE RAPIDEMENT LE CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MAUBEUGE ET QUE LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET PÉNALES ENCOURUES SOIENT À LA HAUTEUR DE LA GRAVITÉ DES FAITS.

